

Bouchard, Rosaire – le 16 novembre 2006

Le 16 novembre 2006, la Cour du Québec (chambre criminelle et pénale, N° 505-61-070739-057) a reconnu M. Rosaire Bouchard coupable de l'infraction suivante :

Le ou vers le 15 juin 2005, à Brossard, district judiciaire de Longueuil, alors qu'il n'était pas inscrit au tableau de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, a usurpé le titre d'évaluateur agréé en utilisant les initiales É.A. après son nom et le logo de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec dans l'entête d'une lettre adressée à madame Francine Godin, évaluateur agréée à la Ville de Montréal, le tout contrairement à l'article 36 j) du Code des professions et se rendant passible des amendes prévues à l'article 188 du Code des professions.

M. Rosaire Bouchard a été condamné au paiement d'une amende de 600 \$.